



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels  
Administratifs et Techniques

DIEPAT/23-970-1531 du 45082

**APPEL A CANDIDATURES - IA-IPR CORRESPONDANT ACADEMIQUE SCIENCES ET  
TECHNOLOGIES DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE - RECTORAT AIX-MARSEILLE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires ou contractuels de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr, secrétariat DIEPAT : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant au 1<sup>er</sup> septembre 2023

- IA-IPR correspondant académique sciences et technologies de l'académie Aix-Marseille

Le poste est localisé à Aix-en-Provence.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 19 juin 2023 par voie électronique à :

[ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



<b>FICHE DE POSTE :</b> <b>IA-IPR Correspondant Académique Sciences et Technologies de l'académie d'Aix-Marseille</b>	
<b>I. Description du poste</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fonction à assurer : Correspondant Académique Sciences et Technologies de l'académie d'Aix-Marseille</li><li>- Grade(s) souhaité(s) : IA-IPR de mathématiques ou sciences de la vie et de la terre ou physique - chimie ou sciences et techniques industrielles titulaires</li><li>- Statut du poste : vacant au 01/09/2023</li><li>- Nature du poste : ouvert aux titulaires</li></ul>
<b>II. Régime indemnitaire :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- NBI : non</li><li>- IFSE : oui</li><li>- Poste logé : non</li></ul>
<b>III. Nombre de personnes encadrées (facultatif) :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-2 chargé(e)s de mission rémunéré(e)s en IMP, et une chargée de mission déchargée pour 0,25 ETP</li><li>-17 relais territoriaux de CSTI implantés en réseaux (rémunérés en IMP)</li></ul>
<b>IV. Implantation géographique :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Localisation du poste : Rectorat d'Aix-Marseille</li><li>• Lieu d'affectation : Aix en Provence</li></ul>
<b>V. Environnement de l'emploi :</b>	<p>La mission de CAST, pilotée par la DGESCO au sein de la mission EAC (Éducation Artistique et Culturelle), est déployée grâce à un CAST par académie.</p> <p>Au sein de l'académie d'Aix-Marseille, le CAST collabore étroitement avec le pôle « Culture Scientifique et Sciences &amp; société » de la DRAESRI (Direction Régionale Académique de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : 2 chargés permanents de mission rattachés au recteur délégué ESRI.</p> <p>-Le CAST collabore étroitement avec les inspecteurs pédagogiques de sciences et technologie (SVT, PC, STI) et de mathématiques, ainsi que les autres inspecteurs.</p> <p>-L'EAC comprend 8 champs : Arts visuels et patrimoine, Cinéma et audiovisuel, CSTI, Histoire et mémoire, EMI, Livre et lecture, Musique, Spectacle vivant. La politique d'EAC, pilotée par la DGESCO, est confiée dans chaque académie au DAAC (Délégué(e) Académique à l'Action Culturelle). Le CAST entretient une relation régulière avec les services de la DAAC, la CSTI faisant pleinement partie du PEAC, notamment pour l'utilisation d'Adage et pour le suivi du Pass Culture.</p>



-Le CAST peut s'appuyer sur les « ingénieurs pour l'école – IPE », et le service de la DRAFPIC, pour les relations avec les entreprises et l'entrepreneuriat.

-Concernant l'innovation, le CAST collabore avec le DRARI pour l'innovation technologique, la recherche, et l'organisation de la « Fête de la Science » ; ainsi qu'avec le (la) CARDIE pour l'innovation pédagogique.

#### **VI. Description de la fonction :**

La mission principale consiste à offrir, à chaque élève, de l'école jusqu'au lycée, les bases solides d'une culture scientifique, technique et de l'innovation. La CSTI est complémentaire aux enseignements scientifiques et technologiques, et vise à favoriser la pratique de l'expérimentation : projets, challenges, actions partenariales, et de l'acculturation : visites, rencontres (réelles ou à distance), débats...

L'objectif est de permettre de développer chez chaque élève :

- L'exercice d'un regard critique, la pratique de l'argumentation et du débat,
- La culture générale de tout citoyen qu'il deviendra,
- L'éveil aux sciences et aux technologies,
- La connaissance des parcours de réussite en sciences et en technologies.

#### - Mission 1 : Diffuser et promouvoir la CSTI ; développer chez les élèves :

- La pratique des démarches scientifique et technologique, l'investigation et l'expérimentation qui impose une confrontation au réel.
- La pratique du débat qui impose une confrontation aux idées des autres membres du groupe et l'argumentation.
- La pratique de la démarche de projet transdisciplinaire qui impose un travail collaboratif en équipe pour partager les tâches et mutualiser les différentes compétences.
- La motivation, la confiance et l'estime de soi, nécessaires pour développer des ambitions de poursuite d'études, le goût des sciences.

#### -Mission 2 : Valoriser les pratiques scientifiques et technologiques, grâce à :

- Des approches interdisciplinaires favorisant les liens à travers une approche globale.
- Des actions de partenariat destinées à ouvrir la classe à son univers environnant, au monde de l'entreprise (en particulier par une collaboration avec les ingénieurs pour l'école) et aux études supérieures.
- Des pratiques pédagogiques innovantes comme l'approche ludique par les jeux sérieux.
- Des pratiques pédagogiques différenciées à travers un accompagnement personnalisé et contextualisé, consolidant et développant les compétences transversales de l'élève.
- L'exploitation des outils numériques.
- La présentation des contextes historiques et sociaux entourant les grandes avancées scientifiques.



-Mission 3 : Favoriser les liaisons inter-degrés, école-collège, collège-lycée et lycée-supérieur par :

- Des liaisons inter-degrés favorisant le parcours de l'élève.
- L'accompagnement des professeurs des écoles en sciences et technologie, en lien avec les IEN 1er degré.
- La connaissance des différentes filières de poursuites d'études scientifiques et technologiques.
- La promotion de ces filières, particulièrement auprès des filles trop souvent sous représentées dans ces cursus.

-Mission 4 : Développer des liens avec les structures nationales ou académiques, les partenaires territoriaux au sein des réseaux grâce à :

- La mise en adéquation de l'offre des partenaires et de la demande des enseignants, des écoles et des établissements.
- La diffusion des informations sur les défis de l'avenir que constituent les sciences et les technologies dans la région et sur les sources d'emploi associées.
- La mise en place de la CSTI dans la formation initiale des enseignants avec l'INSPE.
- La conduite d'actions de CSTI dans la formation continue des enseignants et des cadres.

- Mission 5 : Piloter l'équipe de relais territoriaux en réseaux, avec une équipe de pilotage

- Organiser la communication et la collaboration avec l'équipe de pilotage, en lien avec la DRAESRI
- Organiser le pilotage des missions des relais territoriaux de CSTI
- Gérer la complémentarité des actions pilotées par les inspecteurs, avec les actions de la cellule CSTI
- Gérer les moyens affectés à la CSTI.

## **VII. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :**

- Savoir travailler en équipe, et animer une équipe
- Maîtriser des bases de culture scientifique et technologique et connaître les attendus du PEAC
- Savoir travailler en interdisciplinarité, s'affranchir de sa spécialité disciplinaire
- Partager le pilotage de la CSTI avec la DRAESRI
- Représenter l'académie et M. le recteur auprès des partenaires scientifiques et des organismes de CSTI
- Diplomatie, communication, aisance relationnelle, écoute, synthèse

## **VIII. Contraintes particulières :**

Cette mission suppose une disponibilité importante : gestion de l'agenda et des compatibilités avec les missions des inspecteurs



**Procédure pour candidater :**

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de 7 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique à l'adresse DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en -Provence cedex 1, par voie postale et par courriel à [muriel.ricard@ac-aix-marseille.fr](mailto:muriel.ricard@ac-aix-marseille.fr)